



COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 05 SEPTEMBRE 2019

Convocation du 29 août 2019

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 04 juillet 2019 ;
- 2) Concours des maisons fleuries ;
- 3) Soutien aux associations – Attribution de la subvention de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2019 ;
- 4) Adhésion du syndicat intercommunal des eaux d'Erstein nord et désignation de délégués communaux au SDEA suite au transfert complet de la compétence eau potable ;
- 5) ATIP : Approbation de la convention de mission d'assistance technique en urbanisme dans le cadre de la procédure de mise au format CNIG du PLU approuvé le 04 juillet 2019 ;
- 6) Rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ;
- 7) Rapport annuel 2018 sur les prix et la qualité de l'eau potable ;
- 8) Mise à jour de la délibération du 05 juillet 2018 – Cession d'une parcelle communale ;
- 9) Divers.

PRESENTS : Mmes Christelle SCHNEIDER - Marie-Noëlle LAUER - Marthe HURTER
Céline MARTZ-OFFERLE -
MM. Pascal NOTHISEN –Nicolas NIEDERGANG – Jacky EBER – Eric CROIZET –
Alain MUTSCHLER

Absents excusés : Marie-Claire MUTSCHLER (procuration à Céline MARTZ-OFFERLE)
Clarisse NOISIEZ (procuration à Marie-Noëlle LAUER)
Alfred PERRAUT (procuration à Eric CROIZET)
Chantal MATARAZZI
Fabienne REINLING

Absent non excusé : Jean-Luc HILL

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Anaïs FRECHARD

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 JUILLET 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Vu le concours des maisons fleuries et le palmarès établi par le jury en date du 24/07/2019.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

L'attribution des prix suivants sous la forme de bons d'achats auprès des Etablissements Horticoles du Pays d'Erstein

- **4 grands prix d'excellence pour une valeur unitaire de 45 €**
- **16 prix d'excellence pour une valeur unitaire de 30 €**
- **7 prix d'honneur pour une valeur unitaire de 15 €**

Soit une valeur totale de 765 €

Il demande au maire d'exécuter cette décision.

3) SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Le maire rappelle que le conseil municipal par délibération au point 03 de l'ordre du jour du 14/09/2017 a adopté le principe d'attribuer aux associations une subvention de fonctionnement pour l'animation des jeunes de 3 à 18 ans répondant à des critères déterminés.

Cette décision porte sur la période triennale de **2017 à 2019 inclus**.

Dès lors les trois associations suivantes ont présenté leur dossier de demande de subvention :

- Chorale Ste Cécile par courrier du 01/07/2019
- Cercle St Etienne par courrier du 01/07/2019
- Union Sportive de Hindisheim par courrier du 23/08/2019

Les dossiers ont été contrôlés par rapport aux critères d'attribution et la subvention qui est soumise à l'approbation du conseil municipal s'élève à

- Chorale Ste Cécile : 315.00 €
- Cercle St Etienne : 1 845.00 €
- Union Sportive : 435.00 €

Mme Christelle SCHNEIDER ayant quitté la salle,

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à 10 voix « POUR » dont 2 procurations

- **D'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'animation des jeunes au titre de l'exercice 2019 :**
- **à la Chorale Ste Cécile pour un montant de 315.00 €**
- **au Cercle St Etienne pour un montant de 1 845.00 €**
- **à l'Union Sportive de Hindisheim pour un montant de 435.00 €**
- **D'autoriser le maire à verser cette subvention**

4) ADHESION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX D'ERSTEIN NORD ET DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUX AU SDEA SUITE AU TRANSFERT COMPLET DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

Le Conseil Municipal ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5212-32, L.5212-33 et L.5721-6-1 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et notamment les articles L.3112-1 et suivants ;

VU la délibération du Comité Directeur du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Erstein Nord en date du 19 juin 2019 décidant d'adhérer au Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) et de lui transférer l'ensemble de sa compétence « Eau Potable » ;

VU les statuts modifiés par arrêté interpréfectoral du 28 décembre 2018 du SDEA ;

CONSIDERANT l'adhésion de la commune de HINDISHEIM au Syndicat Intercommunal des Eaux d'Erstein Nord en date du 11/07/1953 ;

CONSIDERANT que le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Erstein Nord est un syndicat de communes entendu au sens de l'article L.5212-1 et suivants du CGCT ;

CONSIDERANT qu'eu égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein d'un établissement public de coopération spécialisé de taille interdépartementale contribuerait à assurer une gestion plus globale, cohérente et efficiente de la compétence « eau potable » et des réalisations durables ;

CONSIDÉRANT que le transfert complet de la compétence « eau potable » est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la commune de Hindisheim et ses usagers ;

CONSIDERANT que l'adhésion du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Erstein Nord au SDEA est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de ce syndicat ;

CONSIDERANT qu'en conséquence du transfert complet de compétences ainsi opéré et sous réserve de cet accord, le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Erstein Nord sera dissous et la commune de Hindisheim deviendra de plein droit membre du SDEA pour l'exercice de sa compétence « eau potable » pour les équipements publics de production, transport et distribution ;

CONSIDERANT que, dans le prolongement de cette dissolution, il est opportun, compte tenu de la complexité des opérations comptables qui résulterait de la mise à disposition des biens affectés à l'exercice des compétences transférées et afin de clarifier leur situation patrimoniale, de procéder au transfert à l'amiable et en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature, des biens communaux affectés à l'exercice des compétences transférées, en faveur du SDEA, conformément aux dispositions de l'article L.3112-1 du CG3P ;

CONSIDERANT que l'article 11 c des statuts modifiés du SDEA précise que les communes relevant du périmètre de syndicats à vocation unique en voie de dissolution en vertu des dispositions de l'article L.5212-33 du CGCT sont chacune appelées à désigner directement des délégués par compétences transférées ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- D'AUTORISER l'adhésion du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Erstein Nord au SDEA.
- DE PRENDRE ACTE des précisions apportées par Monsieur le Maire et de la dissolution par arrêté préfectoral à intervenir du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Erstein Nord ainsi que des conséquences patrimoniales qui en découlent.
- DE TRANSFERER, en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature, l'ensemble des biens communaux affectés à l'exercice des compétences transférées par le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Erstein Nord au profit du SDEA.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision.

- DE DESIGNER, avec entrée en vigueur de la présente désignation au lendemain de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral relatif au transfert de la compétence « eau potable », en application de l'article 11 c des statuts modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du CGCT :

M. Nicolas NIEDERGANG délégué, M. Jacky EBER suppléant, de la Commune de Hindisheim au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA à l'unanimité.

5) ATIP : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN URBANISME DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE MISE AU FORMAT CNIG DU PLU APPROUVE LE 04 JUILLET 2019

La commune de Hindisheim a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 30 juin 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

1. Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
2. L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
3. L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
4. La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
5. La tenue des diverses listes électorales,
6. L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
7. Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
8. La formation dans ses domaines d'intervention.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2018 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en urbanisme suivante : mise au format CNIG (version 2017) du document d'urbanisme (PLU) approuvé en date du 04/07/2019 ; mission correspondant à 4 demi-journées d'intervention.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015
Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

Approuve la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération :

La procédure de mise au format CNIG (version 2017) du document d'urbanisme (PLU) approuvé en date du 04/07/2019,

correspondant à 4 demi-journées d'intervention

Prend acte du montant de la contribution 2018 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin (Sous-Préfet le cas échéant)

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

6) RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement est présenté, sous forme de power point, par Mme Marie-Noëlle LAUER. Il peut être résumé ainsi :

* Une action ponctuelle de collecte des déchets dangereux des ménages a été organisée les 11 et 12 mai et les 12 et 13 octobre 2018 afin de permettre aux ménages de la communauté de communes de déposer leurs produits dangereux (peintures, vernis, acides, bases, produits pour piscine, phytosanitaires et aérosols). Cette opération a permis de collecter 19,946 T soit une augmentation de l'ordre de 22.64 % par rapport à 2017.

* La campagne de réhabilitation des conteneurs et de renforcement des points d'apports volontaires de la collectivité a été poursuivie en 2018 et se décompte comme suit :

- La réhabilitation des conteneurs existants pour un coût de 8 316 € HT ;

* Une action ponctuelle de collecte « décentralisée » de déchets végétaux a été menée le samedi 27 octobre 2018 à BOLSENHEIM, pour les habitants des communes de BOLSENHEIM, SCHAEFFERSHEIM et UTTENHEIM et à HIPSHEIM le 24 novembre 2018 pour les habitants des communes de HIPSHEIM, ICHTRATZHEIM et NORDHOUSE.

* Le tonnage des déchets ménagers résiduels et assimilés collectés au cours de l'année 2018 s'élève à 4015 T. soit une augmentation de l'ordre de 0.76 % par rapport à l'année 2017. En outre un ramassage ponctuel de papier-cartons a été réalisé par des associations totalisant 45 collectes.

* Evolution des tonnages par apport volontaire :

Collectes dans des conteneurs spécifiques :

verres : 805.94 T, contre 825.20 T en 2017

papiers-cartons et journaux-magazines : 573.37 T, contre 531.69 en 2017

papier-carton collectés par les associations 338.39 T contre 371.43 T en 2017

emballages plastiques : 171 T contre 172.32 T en 2017

emballages acier 35.8 T et 6.67 T d'emballages alu contre 26.319 T d'emballage acier et 3.1183 T d'emballage alu en 2017.

* Collectes en déchetterie :

déchets encombrants : 1 351.22 T, bois : 880.06 T, déchets verts : 1 341.49 T, Gravats : 1 350.68 T, papiers cartons : 231.75 T, métaux : 224.3 T, déchets d'équipements électriques et électroniques : 178.31 T, huiles végétales : 2.07 T, huiles minérales 7.92 T et accumulateurs : estimé à 0.84 T.

* Les opérations de promotion du compostage individuel a permis de maintenir l'attrait des habitants pour le compostage domestique et de soutenir la vente des composteurs (72 composteurs vendus en 2018). Des composteurs sont disponibles au siège de la collectivité. Le prix d'un composteur demandé aux habitants est de 15 € HT pour les bacs de 400 L et de 25 € HT pour les bacs de 600 L.

* Sur le plan budgétaire :

Le montant global des dépenses pour l'année 2018 s'est élevé à 2 142 856.74 € TTC.

Le montant global des recettes pour l'année 2018 s'est élevé à 2 723 260.47 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport et ne formule aucune remarque particulière.

Ce rapport peut être consulté par le public au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

7) RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LES PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

M. Jacky EBER, adjoint au Maire et Délégué au Syndicat des Eaux Erstein-Nord présente le rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau de l'année 2018.

Les points les plus importants sont :

* Le nombre d'abonnements sur les communes de Hindisheim/Hipsheim/Limersheim et Nordhouse s'élève à 1931.

* La tarification à compter du 01/01/2018 de la distribution d'eau est constituée d'une part fixe de 26,40 € HT/an et d'une part proportionnelle de 1,30 € HT/m³ à ces montants s'ajoutent la TVA, la redevance de pollution domestique. Le cycle de facturation est semestriel.

* Le principal projet à l'étude est :

- Amélioration du débit de la conduite de distribution de Hipsheim

- Purge du réseau biannuel

- Traitement contre le manganèse

* Qualité de l'eau : le service dessert 4849 habitants. 19 prélèvements ont été réalisés et ont porté sur l'analyse des paramètres relatifs à la physico-chimie de l'eau. En 2018 l'eau produite et distribuée par le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Erstein-Nord est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Le conseil municipal à l'unanimité, prend acte de ce rapport sans remarque particulière sachant que celui-ci a été approuvé par le Conseil du Syndicat des Eaux Erstein-Nord.

Ce rapport peut être consulté en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

8) MISE A JOUR DE LA DELIBERATION DU 05 JUILLET 2018 – CESSIION D'UNE PARCELLE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 05 juillet 2018, le conseil municipal avait autorisé la cession de la parcelle section 37 n°68, terrain non accessible situé de l'autre côté du mur de clôture du Presbytère.

Suite au décès de M. Francis ZAEGEL, il est nécessaire de mettre à jour la délibération en cédant la parcelle, pour un euro par nouvelle parcelle, aux propriétaires suivants :

- 48m² à M. Gérard ZAEGEL,

- 47m² à M. Jean-Pierre ZAEGEL,

- 30m² par indivision à Mme Clarisse ZAEGEL veuve NOISIEZ, M. Jean-Pierre ZAEGEL et M. Gérard ZAEGEL.

Les acquéreurs prendront en charge l'intégralité des frais de géomètre et de notaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à 11 voix « POUR » dont 2 procurations

- **De mettre à jour la délibération du 05 juillet 2018,**
- **De céder 48 m² de la parcelle section 37 n°68 à M. Gérard ZAEGEL pour un euro,**
- **De céder 47m² de la parcelle section 37 n°68 à M. Jean-Pierre ZAEGEL pour un euro,**
- **De céder 30 m² de la parcelle section 37 n°68 par indivision à Mme Clarisse ZAEGEL veuve NOISIEZ, M. Jean-Pierre ZAEGEL et M. Gérard ZAEGEL pour un euro,**
- **D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces y afférentes.**

9) DIVERS

a) Informations

Le Maire évoque l'activité estivale, en projetant quelques photos des divers articles parus dans la presse, du feu d'artifice du 13 juillet, des différents dépôts sauvages et de la jardinière disparue.

Jacky EBER commente d'autres photos, notamment des travaux du bâtiment mairie/école, des travaux rue de l'Eglise, des travaux effectués par l'espace jeunes, des vitraux de la chapelle (suite à la délibération du conseil municipal en date du 23/05/2019), de l'arrêt de bus littéraire et de la rentrée scolaire.

Nicolas NIEDERGANG informe que les travaux de la rue de l'Eglise prendront fin lors de la mise en place du marquage et de la signalisation. Des barrières seront également mises en place devant l'école maternelle.

Christelle SCHNEIDER expose que le jeu de piste 2019 a suscité beaucoup d'intérêt, 90 enfants ont cherché leur récompense au secrétariat de la mairie.

b) Urbanisme

Déclarations préalables

- COMTE Cédric – 193 rue du Moulin
Pavage de la cour en pierre de grès
Accordée
- MUTSCHLER Alain – 220 impasse du Moulin
Construction d'un abri ouvert
Accordée
- KIEFFER Edith – 9 rue de la Chenaie 67150 SCHAEFFERSHEIM
Pour la propriété section 03 numéro 167-170-173
Division en vue de construire
- AGEPRIM immobilier – 1 rue Goethe 67000 STRASBOURG
Pour la propriété 142 place du 26 novembre
Division en vue de construire

Droit de préemption :

- 42 rue des Fleurs
- 7 rue de l'Andlau
- Lieu-dit « Auf den Dorfgraben » section 36 parcelle 470
- Lieu-dit « Auf den Dorfgraben » section 36 parcelle 468
- 207a impasse de la Dîme
- 207 impasse de la Dîme
- Lieu-dit « Woert » section 37 parcelles 401 et 403 / section 4 parcelle 205

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

c) Planning :

Vendredi 13 septembre 2019 à 19h : Accueil nouveaux arrivants

Mercredi 25 septembre 2019 : Conseil communautaire à Benfeld

Jeudi 17 octobre 2019 à 20h15 : Conseil municipal

Vendredi 1^{er} novembre 2019 : Cérémonie Monument aux Morts

Jeudi 14 novembre 2019 à 20h15 : Conseil municipal

Jeudi 19 décembre 2019 à 20h15 : Conseil municipal

d) Tour de table :

Alain MUTSCHLER :

- au nom de Marie-Claire MUTSCHLER demande si les travaux du pont Rischlach sont déjà programmés. Nicolas NIEDERGANG répond qu'il a un rendez-vous avec l'entreprise pendant la semaine 37.

- remercie pour le démarrage des travaux de remise en état du transformateur rue de l'Étang et demande quand ceux-ci reprendront. Jacky EBER répond qu'ils seront au planning dès le retour de congés des ouvriers.

Marie-Noëlle LAUER rappelle la collecte de sang du 06 septembre 2019.

Fin de la séance : 21h45